

J'ai un ou des enfant(s) âgé(s) de moins de 13 ans qui porte(nt) mon nom. Je suis informé(e) que mon changement de nom entrainera également la modification du nom de mon ou mes enfant(s). Je joins la copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de mon ou mes enfants.

J'ai un ou des enfant(s) âgé(s) de 13 ans au moins. Je suis informé(e) que mon changement de nom n'entrainera la modification de leur nom que s'il(s) y consent(ent). Je joins la copie intégrale, en original, de leur acte de naissance ainsi que, le cas échéant, le document comportant son ou leur consentement.

J'atteste sur l'honneur que je n'ai pas déjà effectué une telle demande et qu'aucune procédure de changement de nom n'est actuellement en cours, que ce soit devant un officier de l'état civil (mairie, service central d'état civil, OFPRA) ou devant le procureur de la République.

Les pièces jointes à votre demande :

- copie intégrale, en original, de mon acte de naissance établi à l'étranger, le cas échéant légalisé ou revêtu de l'apostille et accompagné de sa traduction faite par un traducteur assermenté.
- photocopie de ma pièce d'identité en cours de validité (ou mes pièces d'identité en cas de plurinationalité).
- éventuellement, un certificat de coutume si le nom dévolu à l'étranger est composé de plusieurs vocables divisibles.
- consentement(s) au changement de nom daté(s) et signé(s) par mon ou mes enfants âgés de 13 ans ou plus accompagné(s) de la photocopie de sa ou de leur pièce d'identité.
- copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de mon époux (ou de mon épouse).
- copie intégrale, en original, de mon acte de mariage si le mariage n'est pas dissous par divorce ou décès de mon conjoint.
- copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de mon partenaire de PACS si le PACS n'est pas dissous par mariage, décès de mon partenaire ou rupture du PACS (rupture unilatérale ou conjointe).
- copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de mon ou mes enfant(s).
- copie intégrale, en original, de l'acte de mariage de mon ou mes enfant(s), si le mariage n'est pas dissous par divorce ou décès d'un conjoint.
- copie, en original, de l'acte de reconnaissance à l'égard de mon ou mes enfant(s).

Comment et où déposer votre demande :

La demande doit être remise ou adressée à la mairie de votre lieu de naissance.

Attention :

► Si vous êtes né à l'étranger et que votre acte est détenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères, votre demande devra être transmise à l'adresse suivante :

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
Service central d'état civil
Département exploitation
11 rue de la Maison Blanche
44941 Nantes cedex 09

► Si vous disposez d'un certificat tenant lieu d'acte de naissance établi par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), votre demande devra être transmise à l'adresse suivante :

OFPRA
201 rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : _____ Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature